L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 1er AOUT.

FRANCE.

Le Procès des Impérialistes devant l'Assemblée.

Séance du 15 juillet.

Nous avons donné, dans notre numéro de vendredi, l'analyse du discours prononcé par M. Rouher dans la séance du 14 juillet. Le lendemain, M. Savary, rapporteur de la commission sur l'élection de la Nièvre, a répondu à M. Rouher et M. Haentjens, impérialiste, lui a succédé à la tribune. Voici le compte-rendu analytique de la fin de cette séance, qui s'est terminée par un ordre du jour qui a été une victoire pour le ministère, victoire partagée par le parti impérialiste. On peut dire qu'en tout cas les gauches ont subi une défaite.

M. Buffet, vice-président du conseil.—Je ne serai pas intervenu de nouveau dans cette discussion si je n'avais un devoir à remplir. Une interpellation a été adressée au gouvernement; on lui a demandé quelle conduite il se proposait de suivre à l'égard d'un parti.

J'ai indiqué en termes clairs et nets la conduite que le gouvernement était résolu à tenir envers tous les partis. Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration, et l'Assemblée peut être sûre que j'y conformerai mes actes.

Mais l'interpellation, se détournant de son but, est allée atteindre des fonctionnaires qui ne sont point ici et ne peuvent répondre aux attaques dont ils ont été l'objet, et en particulier un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur.

Si l'on s'était borné à discuter les faits produits et les appréciations données par ce fonctionnaire, je ne rentrerai pas dans un débat que je suis, d'ailleurs, je l'avoue, hors d'état de soutenir, les fonctions que je remplis, ne m'ayant pas permis de lire les deux volumes in-4° qui ont été publiés.

Je réserve cette lecture pour l'époque où je serai rendu aux loisirs de la vie privée.

Mais on ne s'est pas contenté de discuter les allégations de M. le préfet de police. L'honorable M. Rouher a dit hier:

Le mobile de son rapport a été à la fois une passion aveugle et une spéculation politique, un artifice révélant une pensée de persécution.

L'honorable membre a ajouté, il est vrai, qu'il ne mettait pas en cause la loyauté du préfet de police. Cependant ses paroles auraient pu en faire douter.

Je ne pense pas que M. le préfet de police mérite une semblable accusation.

Depuis que l'honorable M. Léon Renault a été nommé préfet de police, quelles persécutions ont été exercées contre des membres de l'Appel au peuple ou contre leurs partisans dans le pays? Aucune.

Le préfet de police a-t-il été même le promoteur de l'information judiciaire qui s'est terminée par une ordonnance de non-lieu? Mais vous vous rappelez l'incident parlementaire qui a donné lieu à cette information ordonnée par M. le garde des sceaux, réclamée par M. Rouher lui-même.

Il est resté absolument étranger à l'instruction judiciaire. Les perquisitions, les saisies ont eu lieu en vertu de mandats délivrés par ordre du juge d'instruction.

Vous serez donc unanimes à reconnaître que, en ce qui concerne l'information judiciaire, la conduite du préfet de police a été absolument irréprochable. (Très bien! à droite!)

Quant à l'enquête parlementaire, vous avouerez qu'il eût été bien étrange que le préfet de police, si réservé dans l'information judiciaire, eût affecté subitement dans l'enquête une passion aveugle.

La commission a demandé à l'entendre. Ce haut fonctionnaire a été autorisé à se rendre dans le sein de la commission.

Devant la commission, le devoir du préfet de police était de dire les faits qu'il connaissait. Les appréciations peuvent être discutées. Au milieu des faits si nombreux, il a pu même se glisser quelques inexactitudes. (Bruits à gauche.)

Il y a un grief qui a été relevé contre M. le préfet de police et qui, s'il était fondé, m'aurait causé la même impression qu'à M. Rouher. On a dit que M. Renault avait insulté au sentiment pieux des hommes qui allaient dans les églises prier pour l'empereur.

Si M. le préfet de police avait adressé un outrage à un sentiment qui est aussi le mien, je l'aurais ressenti. Mais dans sa déposition il n'y a rien de semblable. M. le préfet de police a simplement fait remarquer que ces messes commémoratives, faites à des dates échelonnées dans divers départements, pouvaient prendre une apparence d'un acte qui n'était pas exclusivement religieux.

Ce n'était pas là adresser la moindre insulte à ceux qui vont dans les églises,—je les en honore,—adresser des prières à Dieu pour l'empereur! (Très bien! très bien! sur divers bancs!)

M. le préfet de police a donné une autre preuve qu'il n'était animé d'aucune passion aveugle contre le parti de l'Appel au peuple.—La commission ne l'interrogeait que sur les actes d'un parti, et lui, spontanément, il a déclaré qu'il y aurait imprudence à n'envisager qu'un seul côté de la question.

Il a dit que l'organisation du parti bonapartiste n'était pas la seule, et que si ce parti prenait son mot d'ordre à Chislehurst, le parti de la révolution sociale et cosmopolite—qui, lui aussi, avait sa direction, ses cadres, sa propagande—recevait son mot d'ordre de Genève, de Londres et de Bruxelles.

Eh bien, de même que M. le préfet de police, le gouvernement n'envisage pas un seul péril, mais tous les périls. Il voit d'un autre côté d'où peut venir, dans sa conscience profonde, un péril plus grave. Le gouvernement veillera. (Applaudissements à droite.)

M. Dufaure, garde des sceaux, prend la défense du procureur-général M. de Leffemberg:

Appelé par votre vote du 9 juin, sur la demande de M. Rouher, à ouvrir une information, M. le procureur-général l'a ouverte. Elle a été terminée par une ordonnance de non-lieu, à la date du 17 décembre.

Au milieu de cette instruction, M. de Leffemberg a consulté son chef hiérarchique; il n'a rien voulu faire que par ses ordres.

M. Rouher convient que M. le procureur-général n'a jamais hésité à dire que si les comités de comptabilité et le comité Moureau, son voisin, avaient eu un lien apparent ou s'ils avaient été composés de plus de vingt personnes, il y aurait eu délit et lieu de poursuivre.

Il n'a point trouvé ce lien; il a fait présenter par M. le procureur de la République à M. le juge d'instruction un réquisitoire tendant à une ordonnance de non-lieu.

Cette ordonnance est fondée uniquement sur ce que le comité Rouher et le comité Moureau n'étaient reliés par aucun lien apparent et n'avaient pas plus de vingt membres. L'ordonnance ne décide pas sur une autre chose.

On reproche à M. le procureur-général d'avoir dans son rapport indiqué le caractère intrinsèque de ce comité et de lui avoir reconnu un caractère politique indéniable. S'il ne l'avait pas fait, il aurait manqué à son devoir. Il ne pouvait borner son étude à un calcul mathématique; c'était suffisant pour le juge d'instruction, mais insuffisant pour un procureur-général qui doit rendre compte au gouvernement.

Quant à moi, après les détails que j'ai entendus dans cette discussion, je me disais que la justice avait eu raison en déclarant qu'il n'y avait pas de délit, mais que le procureur-général avait eu également raison de croire qu'il y avait des tendances sur lesquelles nous devons avoir les yeux ouverts? (Vive approbation à gauche.)

Je n'admettrai jamais qu'après ce qui a été dit et écrit un gouvernement fût sans souci et fermât les yeux sur des tendances et des projets manifestés par le comité de l'Appel au peuple et qu'il ne fût pas prêt à les repousser comme tout projet de nature à effrayer la société. (Vive approbation et applaudissements à gauche.)

M. Gambetta.—Après la discussion à laquelle nous avons assisté, après la gravité des révélations qui nous ont été faites, il est impossible de laisser clore ce débat sans venir, au nom du parti républicain, affirmer que les déclarations du gouvernement ne lui paraissent ni satisfaisantes ni complètes.

Les dernières paroles de M. le garde des sceaux contiennent une promesse pour l'avenir, nous sommes convaincus que son langage doit nous rassurer, mais avant lui....(Mouvement prolongé). M. le ministre de l'intérieur a apporté à cette tribune un langage qu'il faut expliquer, juger et apprécier.

Il a été établi qu'il existait un gouvernement occulte au service d'une maison ayant régné sur la France, portant la main sur tout, sur l'armée, sur la police, sur l'administration, sur la société tout entière.

En présence de pareilles révélations, il est étrange d'entendre un ministre plaider les circonstances atténuantes en faveur du préfet de police.... (Applaudissements à gauche) qui, fonctionnaire vigilant, à travers des résistances que nous connaissons. (Applaudissements à gauche.)

M. Buffet.—Je demande à M. Gambetta d'expliquer ses paroles.

M. Gambetta. — Je dis qu'il n'est un mystère pour personne que le parti du 24 mai a gangrené la France de bonapartistes, que ce parti, tant qu'il a été au pouvoir, a été un obstacle à l'application des lois, que la résistance a pris un corps et s'appelait M. Tailhand, et que son épilogiste est aujourd'hui M. Buffet. (Bruit à droite.—Applaudissements à gauche.

Je dis que l'heure est venue d'en finir avec les hésitations et les équivoques.

L'honorable ministre de l'intérieur tourne depuis très longtemps autour d'une crise ministérielle; il met autant d'ardeur à la provoquer que nous en avons mis à l'éviter. Et c'est le jour de la révélation du complot bonapartiste qu'il a choisi pour se porter de ce côté.

Nous avons accumulé les concessions (Bruit à droite. (Applaudissements à gauche) pour arracher le pays aux incertitudes; mais il ne faut pas que, profitant de ces concessions, d'autres viennent, à l'aide d'une honteuse coalition, servir les intérêts d'une faction détestée.

Après les révélations apportées à cette tribune, il est étrange d'entendre un ministre venir excuser son préfet de police. (Approbation à gauche.)

Il nous faut plus que cela. Cette Constitution du 25 février que vous définissiez si bien l'autre jour, exige de notre côté obéissance; mais, de votre côté, vous nous devez la sécurité en la faisant respecter. Est-ce là la protection que vous nous donnez devant ce cynisme de langage....(Bruit à droite.—Cris: A l'ordre!)

M. le président.—Je vous engage à retirer cette expression.

M. Gambetta.—Ce mot veut dire que ceux qui ont prêté tous les serments et les ont tous violés, que ceux qui ont menti sur la France et sur Rome, sur le Mexique, sur Sadowa, qui ont menti sur tout, sont des cyniques quand ils parlent de probité politique. (Applaudissements à gauche.—Bruit à droite.)

M. le président.—Je demande de nouveau à l'orateur de retirer son expression.

M. Gambetta.—Le mot existe dans la langue et il y a des gens qui le méritent. (Bruits divers.)

M. le président.—Je vous rappelle à l'ordre.

M. Cazot prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. le président.—Monsieur Cazot, je vous rappelle à l'ordre.

M. Gambetta.—Non content de comprendre de cette manière son devoir de protecteur, M. le ministre de l'intérieur, comme s'il voulait panser les blessures faites aux bonapartistes, s'est empressé de se tourner de notre côté et de vouloir établir une confusion contre laquelle je proteste.

Il a prétendu que nous étions menacés par le parti révolutionnaire. Je n'ai qu'un mot à dire: "Nous n'en sommes pas!" (Applaudissements à gauche.)

Nous sommes ici les défenseurs de la Constitution du 25 février, que nous avons tous votée. De quel côté viennent les attaques?

M. le vice-président du conseil.—Je ne me suis pas adressé à vous! (Bruit à gauche.)

M. Gambetta. Vous vous êtes tourné de notre côté. (Bruit.) Vous avez même, si je ne me trompe, ajouté à la déposition de M. le préfet de police ces mots: "Et ce péril est plus près de nous!" (Nouveau bruit.)

Il y a eu un mot ajouté à la déposition. Ce fait est acquis. Quant au geste, M. le ministre dit qu'il ne l'a point fait. J'en prends acte! (Rumeurs à droite.)

Je crois cependant qu'il y avait un intérêt à représenter la citation de M. le préfet de police, car le choix même de cette citation et la méthode d'argumentation donnent la clef de la politique de M. le ministre.

L'honorable M. Buffet, avec beaucoup de sincérité, je le reconnais, s'imagine que la Constitution du 25 février 1875 ne doit fonctionner et se développer que dans l'esprit et avec les hommes qui ont présidé au gouvernement de combat.

Il est bien naturel que le jour où on vient à révéler les progrès clandestins, occultes du parti bonapartiste, le ministre de l'intérieur, héritier et représentant de cette politique du 24 mai, cherche à atténuer la responsabilité de ce parti.

Quel est au surplus le vrai coupable? Ce n'est point ce parti qui s'est servi des armes qu'on lui a laissées.

Non, ce sont ceux qui ont voulu gouverner sous la République avec le concours des hommes néfastes qui ont perdu la France. (Applaudissements à gauche.)

Le pays ne s'y trompera pas, et en reculant de dégoût devant la conspiration bonapartiste, il ne chargera de la responsabilité de ses progrès que M. de Broglie et ceux qui lui ont succédé. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

M. le vice-président du conseil. Je ne passionnerai pas ce débat en répondant au discours que vous venez d'entendre. Vous vous rappelez le motif qui m'a appelé à la tribune. Un haut fonctionnaire avait été attaqué à propos d'une interpellation qui ne devait s'adresser qu'au ministre.

Je suis venu le défendre, et je ne crois pas que mes paroles aient laissé dans aucun esprit cette opinion: que je venais plaider en sa faveur des circonstances atténuantes. (Très bien! très bien! à droite.)

Ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait deux choses dans la déposition et qu'on s'était plu à n'en voir qu'une seule. (Très bien! très bien! à droite.—Bruit à gauche.)

J'ai ajouté, comme M. le préfet de police, qu'il y aurait un grand danger et une grande imprudence à ne voir qu'un péril. Pour moi, je me suis fait une règle de me préoccuper de tous les périls et de ne pas faire de l'un d'eux une diversion à l'autre. (Nouvelle et vive approbation à droite.)

Parce que M. Gambetta scrute mes intentions et m'en attribue que je n'ai jamais eues, je lui dirai que dans cette œuvre de la défense des lois, j'ai été en constante harmonie avec l'éminent collègue qui siège à côté de moi. (Très bien! très bien! à droite.)

J'ai été constamment d'accord avec lui dans toutes les questions politiques.

On affecte de voir dans le programme que j'ai apporté à la tribune l'œuvre personnelle du ministre de l'intérieur. Je dirai, puisque l'occasion s'en présente, que ce programme a été, dans tous ses points, l'objet de longues négociations. Il n'est pas un seul point qui n'ait été commenté et développé dans de longues conversations. Ce programme est la charte du ministère.

Vous avez trouvé longtemps qu'il était à propos de ne pas dissiper l'équivoque, de ne demander aucun éclaircissement, et c'est à moi que vous venez dire que j'ai fait une diversion! (Approbation à droite.)

J'ai déclaré, je déclare encore que si j'avais dit au pays: "Il n'y a qu'un péril, ne regardez que ce péril" (Applaudissements à droite)—j'avais dit cela, surtout étant ministre de l'intérieur, je déclare sur l'honneur, j'aurais indignement trompé la France. (Bruyants applaudissements à droite.)

Je ne veux pas entrer dans la discussion de notre programme gouvernemental. M. Gambetta a dit que le grand tort du ministère avait été de laisser aux anciens partis, et particulièrement au parti impérialiste, toutes ses armes. S'il entend par là le maintien des fonctionnaires qui ont servi sous l'Empire et qui servent très honorablement et très utilement aujourd'hui. (Murmures à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)

Voix à gauche. L'Empire.

M. le ministre de l'intérieur. Pourquoi alors ne suspectez vous pas aussi la loyauté des membres de cette Assemblée qui, sans appartenir au parti républicain, ont fait un acte patriotique et loyal en ne refusant pas leur concours au gouvernement de la République? Pour ma part, j'ai entendu avec bonheur la déclaration loyale de mon ami M. de Kerdrel, que j'ai considérée comme l'acte le plus patriotique et le plus utile. (Approbation à droite.)

Quant à la question du maintien des fonctionnaires, je le déclare, si j'ai rendu un important service au pays, c'est par la résistance absolue et inflexible que j'ai opposée à tous ceux qui ont voulu me faire sacrifier l'administration. Si cette politique...

Voix à gauche. Bonapartiste!

M. le ministre de l'intérieur. Votre interruption me rappelle que, sous l'empire, quand un homme émettait une idée libérale, on lui disait: Vous êtes orléaniste! Aujourd'hui, quand on rencontre un homme qui a le sentiment de l'autorité, on lui dit: Vous êtes un bonapartiste! (Bruit à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

Ce serait, s'il était complètement mérité, le plus grand éloge qu'on pût faire de ce parti.

Eh bien! on m'a dénoncé comme bonapartiste toute l'administration, même les préfets nommés au 4 septembre 1870. Je déclare que je ne me suis nullement ému.

M. Lockroy.—C'est naturel de la part d'un ancien ministre de l'empire. (Bruit.)

M. Buffet, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur. Oui, monsieur Lockroy, j'ai été ministre indépendant, mais loyal, de l'Empire, et je ne me suis jamais permis, ni avant, ni après le vote des lois du 25 février, de tenir sur ces lois le langage outrageant qui a été tenu dans une réunion privée par des personnes sur lesquelles M. Lockroy doit être renseigné. (Applaudissements à droite.)

J'espère qu'il n'y a dans mes explications rien d'équivoque et que M. Gambetta me rendra au moins cette justice. (Rires à droite.) Mais je lui demande, moi, de conformer ses actes à ses paroles et d'apporter à cette tribune un ordre du jour impliquant la question de confiance dans le ministère.

Si vous n'apportez pas à cette tribune une motion nette, franche, directe, je vous dirai que c'est vous qui créez l'équivoque. (Bruyants applaudissements à droite.)

M. Gambetta.—M. le ministre de l'intérieur n'aura pas aujourd'hui la preuve, l'ordre de non-confiance qu'il nous demande. Je veux cependant faire observer que M. Buffet a dit qu'il n'avait même pas lu les deux rapports de la commission. Quoi, vous nous dites que vous avez les yeux ouverts sur tous les périls, et vous confessez maintenant que vous ne savez même pas quels sont les faits dont il s'agit. N'avons-nous pas le droit d'affirmer que vous prenez parti sans même savoir de quoi il s'agit. Pour aujourd'hui, il ne s'agit que des complots bonapartistes, rien de plus.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. Baragnon.—J'ai l'honneur de déposer un ordre du jour ainsi conçu: "L'Assemblée, confiante dans les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour." M. Gambetta recule, c'est nous qui avançons.

M. le président.—Le gouvernement se rallie à l'ordre du jour.

M. Albert Grévy.—L'interpellation a été adressée au gouvernement pour apprendre comment il agirait vis-à-vis du parti bonapartiste. L'ordre du jour de M. Baragnon n'a aucun rapport avec la question, la commission propose l'ordre du jour pur et simple.

M. Buffet.—M. le garde des sceaux avait déclaré que le gouvernement accepterait l'ordre du jour pur et simple; mais la question n'est plus la même et pour que ce gouvernement puisse exercer son autorité, il faut qu'il sache s'il a l'assentiment de l'Assemblée, et malgré la retraite de M. Gambetta, je dis qu'il faut une conclusion, et je déclare que je n'accepte que l'ordre du jour présenté par M. Bragnon. Dans la situation qui vient de nous être faite, à la suite des accusations qui ont été portées contre nous, le ministère dont j'ai l'honneur d'être vice-président considérerait....

A gauche: Il ne s'agit que de vous seul.

M. Buffet.—J'ai la certitude de n'être désavoué par aucun de mes collègues, lorsque je déclarerai à l'Assemblée qu'après l'attaque qui s'est produite, le ministère considérerait comme un manque de concours le vote de l'ordre du jour pur et simple.

M. Bocher.—Je viens demander à l'Assemblée de ne pas oublier le principal objet du débat. Elle a entendu l'éloquent discours de M. Savary.

M. Colombet.—Vous commettez une mauvaise action.

M. Bocher.—Mais, me souvenant des paroles de M. le ministre de l'intérieur et du garde des sceaux, je demande que l'on accepte l'ordre du jour de M. Baragnon.

M. Ernest Picard monte à la tribune.

Cris nombreux: Aux voix!

M. le président.—Il est nécessaire que l'on puisse s'entendre sur la question d'ordre du jour.

M. Picard.—M. Bocher est-il monté à la tribune pour appuyer dans son texte l'ordre du jour de M. Baragnon? Plusieurs de mes collègues se sont dit que si les paroles de M. Bocher prenaient place dans l'ordre du jour de M. Baragnon, l'entente existerait pour tous. Je demande à M. Bocher s'il accueille ma proposition. J'ajoute que tous ici nous devons éviter des crises et que l'avis que je propose est peut-être le meilleur moyen.

M. le président.—L'ordre du jour pur et simple ayant toujours la priorité est mis aux voix. Il y a une demande de scrutin.

Nombre de votants,	696
Pour	272
Contre	424

L'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté.

M. le président.—M. Raoul Duval ne retirant pas son ordre du jour, M. Baragnon demande la priorité pour le sien.

M. Dufaure.—M. Baragnon propose un ordre du jour qui dit que l'Assemblée, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. M. le vice-président du conseil et moi nous vous avons dit quel était notre sentiment sur le grand débat qui avait eu lieu; nous n'avons pas un mot à ajouter à cette déclaration, et nous adoptons l'ordre du jour de M. Baragnon.

M. Raoul Duval retire son ordre du jour au milieu du bruit.

L'ordre du jour de M. Baragnon est mis aux voix. Il y a un scrutin public.

Nombre de votants,	446
Pour	444
Contre	2

COURRIER DE VERSAILLES.

Vendredi, 16 juillet.

La séance d'aujourd'hui a tenu ce que promettait celle d'hier. On reconnaît enfin à gauche, mais trop tard, la faute commise, et bien peu protestent contre ce mot du duc d'Audiffret-Pasquier: "Nous avons perdu en une demi-heure ce qu'il nous avait fallu un an pour gagner."

Les divers groupes ne se réunissent pas, ils n'osent prendre un parti, et attendent que la situation se dessine. L'attente ne sera pas longue. Le centre droit se montre particulièrement troublé; son président, M. Bocher, n'a pas paru aujourd'hui à Versailles. On raconte, et cette version ne rencontrera pas d'incrédules, que lorsque M. Bocher est monté à la tribune, il avait l'intention bien arrêtée de proposer un ordre du jour motivé visant les conclusions de la commission. Mais dès les premiers mots, une interruption de M. Colombet arrêta l'orateur, le fit tourner court, et modifier du tout au tout sa pensée.

La séance publique va nous prouver que la nouvelle majorité ne perd pas de temps pour agir. Après avoir, sans débat, décidé que l'on passerait à une seconde délibération sur le projet de loi relatif aux élections sénatoriales, la Chambre est saisie d'une proposition de prorogation. C'est M. Malartre qui dépose ce projet: il réclame quatre mois de vacances, aussitôt après le vote du budget. 356 voix contre 310 donnent raison à cette demande, dont l'urgence est prononcée.

M. Feray soutient la nécessité de la dissolution: il demande que l'Assemblée mette à son ordre du jour les lois constitutionnelles, le vote du budget et la nomination des 75 sénateurs, et se sépare ensuite: 371 voix contre 332 repoussent cette réclamation.

La Chambre accepte cependant pour jeudi prochain la mise à l'ordre du jour de la deuxième délibération sur la loi du Sénat.

Pour terminer, un dernier écho de la séance dernière:

M. le vice-président du conseil, parlant de la *grande conspiration radicale*, avait désigné hier M. Lockroy comme pouvant fournir des renseignements à ce sujet. L'honorable député de Marseille est venu protester contre les paroles de M. Buffet et prier M. le ministre,—sous une forme quelque peu railleuse,—de se montrer plus communicatif.

Cette invitation n'a pas été relevée.

—

LES ORAGES EN EUROPE.—On lit dans le *Libéral de Seine-et-Oise*:

L'orage du 7 juillet a occasionné de grands ravages dans le département.

Les pertes pour le canton de Luzarches s'élèvent à 300,000 fr.

Dans les environs de Meulan, plusieurs communes ont beaucoup souffert d'une trombe d'eau.

On évalue les dommages à 40,000 à Condé-Sainte-Honorine, 20,000 fr. à Triel, 15,600 fr. à Flins, 5,000 fr. à Bouafle, 5,000 fr. à Aubergenville. Beaucoup de volailles ont été noyées. Onze maisons menacent ruines à Flins.

Dans l'arrondissement de Mantes, la grêle a détruit les récoltes dans une proportion considérable. Un grand nombre de volailles ont péri. Des murs sont tombés.

Les communes qui ont été le plus éprouvées sont Maicent, Prunay-le-Temple, Civry-la-Forêt, Orvilliers, Septeuil, Jumiers, Gargenville, Breuil, Follainville. Fort heureusement, on n'a pas de mort à déplorer.

—

—Dans la haute Italie, les désastres causés par les ouragans du 8 et du 9 courant sont considérables. De Turin, l'ouragan s'est étendu sur la Lombardie, la Vénétie et la rivière de Gênes, et partout il a causé les plus grands dommages. Dans les territoires de l'Arenzano et Cogoletto, la grêle et le vent se sont déchaînés avec une telle furie que beaucoup de maisons ont eu leur toiture enlevée; des arbres ont été déracinés, la terre ravinée. Les arbres qui ont le plus souffert sont les oliviers, qui forment la principale récolte de la Ligurie. A Busalla, il y a eu une véritable pluie de branches apportées par le vent de dix lieues à la ronde. Sur plusieurs lignes du chemin de fer les poteaux télégraphiques ont été abattus en grand nombre.

—

—LE SULTAN DE ZANZIBAR ET LA BIBLE.—Hier, Si Bargack-ben-Saïd, sultan de Zanzibar, a reçu à Londres une députation de la Société biblique, ayant en tête lord Shaftesbury, président de la Société. Celui-ci a présenté au sultan un exemplaire richement relié et décoré de la Bible, en langue arabe; il a ajouté que la Société biblique, fondée, il y a cinquante ans, a traduit l'Ecriture sainte en 210 langues, y compris le souahili, dialecte de Zanzibar.

"J'en ai déjà vu dans mon pays un exemplaire en cette langue," a dit le sultan. Et comme lord Shaftesbury lui citait ces mots adressés par la reine Victoria, lors de son couronnement, à l'archevêque de Cantorbery: "Voilà le meilleur de tous les livres," Si-Bargach répondit: "Nous n'avons aucun doute sur la Bible et l'Evangile."

On sait en effet que les musulmans admettent ces livres comme des livres saints; seulement ils ajoutent que le Koran est une dernière révélation qui complète les *précédentes*. Encouragé par cette *réponse*, lord Shaftesbury ajouta: "Cela étant, nous supplions Votre Altesse de tout faire pour que ces livres circulent chez vos sujets."

La demande parut-elle excessive à sir Bargach? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il se borna à répondre: *Inchallah* (s'il plaît à Dieu). C'est le mot qui, suivant les traditions religieuses des musulmans, doit toujours accompagner l'annonce d'un fait qu'on se propose d'accomplir. Mais lorsqu'il vient en réponse à une demande formelle, il n'engage à rien, et ne signifie ni oui ni non.

—

—Feu le baron James de Rothschild disait d'un banquier affligé de bégayement:

—Jamais je n'ai entendu de langue plus embarrassée! Quand ce gaillard-là vous dit bonjour, il le fait en dix versements!

—

—A bord du bateau de Calais à Douvres:

Un passager et une passagère se précipitent en même temps vers un récipient. Aussitôt le gentilhomme se retire et, avec un salut Louis XV:

—Après vous, madame!

—

—A la sortie d'une séance de Bidel:

—Le métier de dompteur est un métier de dupe; si je l'admets pas un inconvénient qui n'offre pas de compensation.

Or, si j'ai vu, parfois, un dompteur sortir d'une cage avec un bras de moins....je n'en ai jamais vu un seul en sortir avec un bras de plus!

—

—Vous figurez-vous l'effet que doit produire dans un bal l'apparition d'un monsieur qui tombe du ciel en chemise au milieu d'un quadrille?

C'est ce qui vient d'arriver hier soir, rue Saint-Gratien, 26, chez un marchand de vin du nom de Domergue, où une noce prenait ses ébats. Les danses avaient lieu dans un petit bâtiment "ad hoc" placé dans le jardin et composé seulement d'un grand salon au rez-de-chaussée. Or, un voisin que la musique empêchait de dormir, le sieur Boulet, ouvrier peintre, voulut se donner au moins le plaisir du coup d'œil. Il enjamba sa fenêtre et descendit sur le toit du bâtiment afin d'y regarder par un vasistas placé sur ce toit et ouvert pour donner issue à la chaleur.

Malheureusement, le toit, qu'il croyait en zinc, était tout simplement en carton bitumé, et, dès les premiers pas, notre promeneur nocturne passa au travers et vint tomber, dans le simple appareil que vous savez, en face de la mariée, qui exécutait un avant-deux.

Vous jugez de l'étonnement et du tumulte. Enfin, après une orageuse explication, Boulet, qui n'avait que quelques contusions, a regagné sa chambre, en se promettant bien de ne plus aller sur les toits voir danser les noces.

—

—Il paraît dit le *Figaro*, que depuis deux jours M. Littré est dans une perplexité affreuse.

Avant son initiation il était convaincu qu'il procédait uniquement du singe, et il dormait tranquille sur ses deux oreilles, confiant dans son système, quand hier il a lu cette phrase dans un volume d'histoire naturelle.

Le castor bâtit lui même sa maison.

M. Littré est devenu très pâle, ce qui ne l'a pas embelli, et depuis ce moment il se dit avec une anxiété croissante:

"Tant que je n'étais qu'homme, je procédais du singe, et cela allait tout seul... Mais, maintenant que je suis maçon, est-ce que je ne procède pas plutôt du castor?...

Et le doute empêche M. Littré de dormir.

PROGRAMME.

Fête de l'Eagle 7, du Creole 9, du Louisiana 10 et du Jefferson Steam Fire Co No 22.

AUX FAIR GROUNDS.

LE DIMANCHE 1er AOUT 1875.

Lutte entre Machines à vapeur de troisième classe—Tuyau de 100 pieds.
Prix: Pot et Gobelet.

Défi
Entre l'Eagle 7 et le Creole 9—$100.

Grande Joute
Entre le DAVID CROCKETT FIRE, de Gretna, et le BABCOCK FIRE EXTINGUISHER.

Course au trot entre waggons de Boissons
Un mille—Prix: Outil à de bouchers.

Course au trot en waggons de laitiers
Un mille—Prix: Beurrier en argent.

Course au trot sous les harnais
Un mille—pour tous les chevaux de particuliers—sulky—Prix: Tasse en argent.

Course de voitures à tuyaux (horse carriage) 250 pieds de tuyaux.
Un mille—pour tous les chevaux du Département, à l'exception de Dusty Bob du No 7.
Prix: Réfrigérant en argent.

Course entre voitures à tuyaux—pour $50—entre Dusty Bob du No 7 et le Columbus No 22.

Course entre Compagnies d'Echelles—un quart de mille.
23 membres.—Supériorité à poser les échelles.—Course ouverte à toutes les Compagnies de la Nlle-Orléans.
Prix: Service en argent, cinq pièces.

Course du Juvenile Hook and Ladder—Prix: Tasse en argent.

Course à pied, 100 yardes—pour les Officiers du Département des Pompiers—Prix: chemise Havre.

Course à pied, ouverte à tous les Membres du Département des Pompiers—Prix: $5, en or.

Course au saut—Equipage double—pour machines à vapeur—demi-mille—Prix: Pot et Soucoupe en argent.

Course à pied—de Dames.
100 yardes, — quatre Dames.
Mlle Caroline, du No 7, Mlle Lotta, du No 9, Mlle Catherine, du No 10, Mlle Elizabeth, du No 22.
Prix: Parures et Bijoux.

Divers Jeux pour Jeunes Garçons, en plein champ, sous la direction de LOUIS STEIN, H. Wex du N. 7, Mc H... du No 9, de E. Praget du No 10 et J. Alexander, du 22.

Partie de Base Ball entre deux des meilleurs Clubs.—Prix: $25.

DANSES dans la principale bâtisse et sur la "Plateforme."

Musiciens—Sporer & Walcher et F. Fortune—"Silver Cornet Bands."

Deux entrées au moins pour faire une course. Les entrées devront être faites pour les courses, à chacune des Maisons de Pompes et aux Fair Grounds, le jour de la Fête, jusqu'à 3 heures P. M.

On tirera les prix dans la bâtisse principale à 8 heures du soir.

Prix du Billet: 50 cts.—Gratis pour les Dames et les enfants.

GEORGE H. SCHREIBER, Président.
JAMES L. HARRIS, Secrétaire.
18 juillet—18, 25, 30, 31,—1er aout

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE
En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont, actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent pour qu'il lui permettront d'accomplir la tâche pour laquelle la Société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 53 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle-Levée.
R. M. MONTGOMERY, 87 Camp.
F. S. WILTZ, 31 Perdido.
W. A. BELL, 13 Union.
J. M. PUTNAM, 61 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp.
JNO. I. ADAMS, 47 rue Peters.
W. H. HARRIS, 68 Camp.
S. M. WIGGINS, 58 Camp.
THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
1 juin— J. C. POTTS, Secrétaire.

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau ... $5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau ... $4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possible. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et cousu. Les vraies sont les souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153 ... Rue Royale ... 153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETE ET FABRICANT de chaussures à Vis en tous genres. Garanties indévissables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
30 avril—1an

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER,
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,
VICHY, KISSINGEN et
CONGRESS WATERS.

Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 29oct—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVEE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER;
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au DR PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express.

GRATIS!

Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.

Il étudie
Les crises ou l'épilepsie
depuis nombre d'années; il garantit que son remède opérera une guérison.

Ne manquez pas de lui en demander une bouteille; elle ne vous coûtera rien

Et vous Guérira,
quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.

Il envoie des circulaires et les témoignages
Avec la bouteille.

Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et
Adressez votre demande au
DR. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.
20 fév—1an

Collége Commercial de Dolbear
203 ... Rue du Canal ... 203

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.
N. B.—Privilége d'élève à vendre.
31janv—1anMJD

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1847, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—
Victor Maignan, W. B. Schmidt,
L. F. Générès, A. Bonnecaze,
R. Saloy, H. Labatut,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.
13 fév—1an

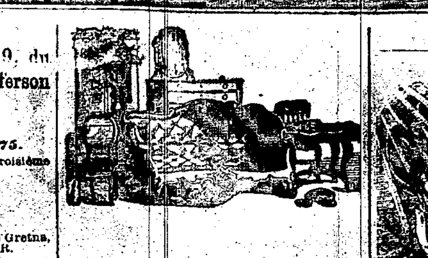

Jos. B. Hubbard

FABRICANT
ET
MARCHAND
DE
MEUBLES

TAPISSERIE,
MATELAS,
OREILLERS,
TRAVERSINS,
en mousse, crin et plumes.

—

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c. qui se trouve dans le Sud.

JOSEPH B. HUBBARD.
Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

—

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.

Plumes d'oies vivantes.
Porte-Linge.

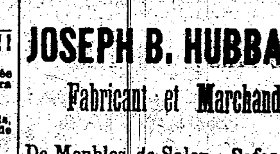

JOSEPH B. HUBBARD
Fabricant et Marchand,
De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.
MATELAS A RESSORTS.
ECHELLES DOUBLES,
Les meilleurs ressorts pour Matelas.
Ample satisfaction garantie.

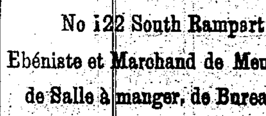

JOSEPH B. HUBBARD
No 122 South Rampart St.
Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.
Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

—

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.

Conditions: Comptant.

JOS. B. HUBBARD,
122 Remparts, coin Perdido.
8juillet—

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
3000 lots de $50	150,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:
3580 lots (en or) s'élevant à ... $502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692 au bureau de Poste de la Nlle Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTREES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSEES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai—

LES SOURCES CHAUDES,
(WARM SPRINGS,)
Dans le comté Madison, partie Ouest de la Caroline du Nord.

Ces sources sont à quatre milles de la ligne du Tennessee, sur les bords de la rivière French Broad, au beau milieu des plus hautes montagnes de l'Est du fleuve Mississippi, dans un pays qu'on a surnommé, avec raison, la Suisse de l'Amérique.

L'HOTEL n'est inférieur à aucun de ceux des villes d'eau des Etats-Unis; les eaux sont LIMPIDES, PUISSANTES, MINERALES et ELECTRIQUES; (température de 102 à 104 degrés Fahrenheit); elles égalisent la circulation, stimulent les organes de la sécrétion; et, le plus souvent, opèrent une guérison radicale de la goutte chronique et aiguë, des rhumatismes, de la paralysie, de la dyspepsie, de la névralgie, de la syphilis secondaire, des affections néphrétiques et calculeuses, de la scrofule, des maladies de peau et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Il y a aussi, près des sources chaudes, une source froide dont la couleur de dépôt et la température se rapprochent beaucoup des eaux sulfureuses jaunes de la Virginie; l'odeur sulfureuse en est beaucoup plus forte. On s'y rend aisément, de toutes les villes du Sud, par les lignes de chemin de fer qui convergent dans le Tennessee oriental par la voie de la Mobile, de Montgomery, d'Atlanta, de Knoxville à Morristown, Tenn. Orient.

Les billets d'excursion ou pour tout le trajet se vendent dans toutes les villes du Sud, à raison de trois cents par mille.

PRIX DE LA PENSION:
$40 par mois, $12 50 par semaine et $2 par jour. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 10 ans, au-dessus de 2 ans et les domestiques de couleur.

J. A. SAMPLE, directeur général.

Les personnes qui désireraient avoir les brochures et les circulaires sont priées de s'adresser au directeur ou aux pharmacies de la ville.
18juin—1an13

VENTES JUDICIAIRES.

A. Lafargue & Co. vs. Gustave Sabatier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,691—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au Deuxième District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et de Chartres, mesurant quarante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ladite propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve et des héritiers de feu Antoine Boudousquié, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
11juil—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1875.

Sur risques de feu	$48,427 64	
" de rivières	3,330 22	
" de mer	6,162 86	
Total des primes		$57,900 72
Plus—risques de 1874, non expirées		7,483 89
		$65,384 61
Moins—Primes remboursées		1,356 58
Montant net des primes reçues		$64,028 03

Pertes payées dans la même période

Sur risques de feu	$27,285 18	
" de rivières	3,822 22	
" de mer	3,8 96	
Réfaction (rebate)	9,528 58	
Réassurances	3,687 29	
Taxes	3,122 24	
Impressions, annonces, fournitures de bureau	706 80	
Dépenses et intérêt en moins	10,409 89	
		58,999 27
Surplus		$5,028 79

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$271,894 60
Primes en voie de recouvrement	11,117 74
Billets de banques et autres billets	25 194 00
Propriétés foncières	6,651 62
Billets garantis	15,850 48
Billets garantis par hypothèque	12,825 69
Effets à recevoir	9,651 28
Meubles et installations de bureau	2,256 43
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	2,965 69
Total de l'actif	$377,028 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Signé R. M. DAVIS, Président,
Signé A. SOCOLA, Vice-Président,
Signé A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce 15 juillet 1875

A. D. DORIOCOURT,
15 juillet— Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875 y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		$569,021 05
Sur risques de mer		52,856 19
Sur risques de rivières		55,854 09
Total des primes		$678,180 23
En moins, primes non expirées		121,488 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,244 41	
Sur risques de mer	47,742 41	
Sur risques de rivières	32,344 65	
	$337,478 90	
Taxes	85,009 .8	
Réassurances et primes remboursées	28,419 72	
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt	64,290 07	
		$454,200 67
Profit		$102,491 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$252,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	74,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279 85
Effets à recevoir	65,917 00
Primes en voie de recouvrement	54,464 73
Bons de l'Etat	650 00
Actions d'assurance	19,124 16
Actions du Valette Dry Dock Comp	17,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,567 29
	$1,222,009 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
12juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,124 32	$356,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62 133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,941 32	$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande	137,439 58	
Argent en banque	63,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581 50
Primes en voie de recouvrement, compris les d'affaires en suspens, &c.		37,814 11
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchelmer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

Guérison de la Consomption,

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai

$1000.00

dans un cas où il ne ferait pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez

Votre serviteur,
DR. T. F. BURT,
28 fév—6m 69 William Street, New York

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Grande vente à l'encan
DE
TRENTE FERMES OU HABITATIONS DE CHOIX
DANS
LA PAROISSE PLAQUEMINES, RIVE GAUCHE DU FLEUVE.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 3 rue du Camp, Nouvelle-Orléans—il sera offert en vente au magasin de Salomon Fallex, 25 milles au-dessous de la ville, MERCREDI, 15 septembre 1875, à 11 heures du matin.—

LA PROPRIETE WOODLAWN, subdivisée d'après un plan exposé au dit magasin en trente portions de terre avantageusement choisies pour la convenance des acheteurs.

CONDITIONS.—Un cinquième comptant, la balance en cinq termes de un, deux, trois, quatre et cinq ans, avec garanties hypothécaires d'usage et 8 0/0 d'intérêt par an.

Cette vente est faite libre de toutes taxes maintenant exigibles, et le lot No. 1 est offert sujet à un bail au prix de $250 l'an.
30 juil—7 t. v. et 7 t. c.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS.
INCORPOREE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIERES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:
J. Armbruster, J. Kohn, K. F. Theurer,
G. H. Braughn, Geo. Binder, F. Thermachien,
H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel,
C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vattar,
P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling,
A. Galser, L. Reder, J. A. Webert,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zoberbier,
J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.
8 juin—1 an

L. GIROT,

Tailleur et Marchand de Linge fait.

AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.

Bon stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps. 12 nov—1 an

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1, par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. BEGON.
16 fév—1 an ... coin Dauphine et St-Louis

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.
Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 124 de la rue Baronne,
Stephen Kraus, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 991 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Buhler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Nagasins.
Capt. Boyd Robinson, 416 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 188 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 465 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Steuernagel, 186 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 103 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 66 rue Gaieunié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 221 rue Magasins.
Mme E. Hebrandt, sage-femme, 24 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 254 rue des Magasins.
16 mars—1 an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porte et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool ... et bordeaux.
22mars—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR J. ENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et donnera des détails sur vos voies. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il emploie les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.
8mars—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes.

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournies les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magasins et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.
20nov—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toutes espèces pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
1 fév—1an

Rapport sur l'Etat

—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 43
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 86
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		150,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,563 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 82	
Billets d'autres banques nationales	86,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,279 17	
Billets Legal Tender	486,873 00	$705,608
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		38,590 84
Autres profits non partagés		67,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,641 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
19juil—1f Directeurs.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie et "notions."

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alexandre Levy, encanteur.—Salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres,—LUNDI, 2 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu—

370 lots marchandises sèches étrangères et américaines.
125 lots lingerie de messieurs et de dames.
120 lots toute espèce de "notions."
Conditions—à la vente. 1er août

PAR M. W. NEWMAN.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN.—H. Stern, encanteur. Il sera vendu, LUNDI, 2 Août 1875 à 11 heures du matin, à la salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Levée—

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un bel et bon assortiment, en chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions à la vente. 1août—

MEUBLES.

R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles.

Bureaux et salles d'encan au
Armory Hall, 87 rue du Camp.

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons en stock le plus grand assortiment de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements en palissandre, dorés et doublés de soie, REPS et CRIN; ameublements de chambres à coucher des derniers genres et les derniers modèles; ameublements de salles à manger; meubles de bureaux et de bibliothèques; meubles ordinaires pour habitation; Glaces Françaises et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes publiques ou à l'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. ... mars—1an

MEUBLES.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL,
No. 23 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BERNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité; cela encourage les enfants à l'économie et augmente leurs moyens ou tous les mois et leur donnent des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 25 cents à des mille; elle alloue un intérêt de 6 pour cent, qui est payé semi-annuellement ou ajouté au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes ... 256
Femmes ... 5—soit 261

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes ... 135
Femmes ... soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 60 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bacsset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, en ont fait, comme par le passé et gratuitement, le service des malades et les médicaments nécessaires au soulagement de ces derniers. Nous leur devons des remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement tous les soirs de la semaine avec une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.
En caisse le 12 décembre 1873 ... $ 77 55
Reçu en 12 mois par et cotisations ...

Dépenses.
Bons de secours délivrés donnant droite à 547 logements et 494 repas ...
Secours et argent à diverses personnes ...
Aux inconnus de la Société ...
Cours d'anglais, 12 mois à $ ...
Location du bureau, employé ...
Annonces, imprimés ...

En caisse aujourd'hui 12 décembre 1874 ...

J. E. MONTLUC ...

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires du
JEUDI 31 JANVIER 1875.
RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installation	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie et compris les nickels	[illegible]
Espèces et compris les billets du Trésor payables en or	[illegible]
Billets legal tender	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Autres profits non divisés	[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	[illegible]
Total	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact. JAS. CHALARON, caissier.

Signé sous serment devant moi ...

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.
RESSOURCES

Prêts et escomptes	[illegible]
Tiré en sus	1,423 06
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,777 55
Dû par d'autres banques nationales	6,585 11
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 25
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,085 81
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	845 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	76,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1 600
Autres profits non partagés	72,898 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,280
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,850 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 82
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DUBIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis. (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an, édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste